

**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 01 mars 2019**

Sous la présidence de M. **THALMANN** Alfred, Maire

Présents : Mme **CHENE** Sylvie, MM. **BIEHLER** Francis, **FUCHS** Thierry, **HELFRICH** Claude, **HERRMANN** Pierre, **HERRMANN** Eric, **REMPP** René, **STEPHAN** Daniel, **WALTER** Dany.

Absents avec excuse : Mme **RUCH** Véronique, MM. **KENNEL** Eric, **SCHINTZIUS** Jean-Charles, **SCHMITT** Rémy.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :

- Entretien chemin forestier.

Le Conseil Municipal n'y voyant aucune objection ledit point est ajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

- |   |  |
|---|--|
| 1. Désignation du secrétaire de séance. | Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Melle DELL Virginie comme secrétaire de séance. |
|---|--|

\*\*\*\*\*

- |   |  |
|---|--|
| 2. Approbation du compte rendu de la séance précédente. | Aucune observation n'ayant été formulée, le rapport de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2018 est adopté à l'unanimité. |
|---|--|

\*\*\*\*\*

- |  |  |
|--|--|
| 3. Droit de place et de stationnement tarifs 2019. | Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de retenir les tarifs des droits de place et de stationnement pour l'année 2019. |
|--|--|

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer pour l'année 2019, les tarifs des droits de place et de stationnement comme suit :
  - manège pour enfants : 35.00 € par week-end ou semaine.
  - autos tamponneuses : 60.00 € par week-end ou semaine.
  - stands – baraques foraines : 4.00 € le ml par week-end ou semaine.
  - autres étalages : 4.00 € le ml par week-end ou semaine.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 07.03.2019

\*\*\*\*\*

4. Subvention de la Commune pour le Groupe de Jeunes de LAMPERTSLOCH.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que le Groupe de Jeunes de LAMPERTSLOCH a financé des travaux de réfection de toiture sur le bâtiment communal mis à leur disposition.  
Il leur propose de verser une subvention exceptionnelle à l'Association.
- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 07.03.2019

- Décide d'allouer une subvention d'un montant de 3 612 € à l'Association du Groupe de Jeunes de LAMPERTSLOCH.
- Charge le Maire d'en informer ladite Association.
- Précise que les crédits sont prévus au budget communal exercice 2019.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

5. Subvention de la Commune pour l'ARAHM.
- Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention de l'Association ARAHM (Association Régionale l'Aide aux Handicapés Moteurs).  
L'ARAHM accueille quotidiennement dans son IEM (Institut d'Education Motrice) un jeune du village.
- Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 07.03.2019

- Décide d'allouer une subvention d'un montant de 100 € à l'Association ARAHM (Association Régionale l'Aide aux Handicapés Moteurs).
- Charge le Maire d'en informer ladite Association.
- Précise que les crédits sont prévus au budget communal exercice 2019.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

6. Programme des travaux d'exploitation état de prévision des coupes exercice 2019.
- A la demande du Maire, M. WALTER Dany, adjoint responsable la Commission Forestière, présente l'état de prévision des coupes de bois pour l'année 2019 et le soumet pour approbation au Conseil Municipal.  
Le document prévisionnel proposé par les services de l'ONF s'établit comme suit :

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 07.03.2019

A. Coupes à façonner

- |                           |   |
|---------------------------|---|
| a) Bois façonné           |   |
| - Bois d'œuvre            | 1 150 m <sup>3</sup> (feuillus et résineux) |
| - Bois de feu (chauffage) | 175 m <sup>3</sup> (250 stères)             |
| - Bois d'industrie        | 557 m <sup>3</sup> (feuillus et résineux)   |
| b) Bois non façonné       | 628 m <sup>3</sup> (897 stères)             |
| Volume total :            | 2 510 m <sup>3</sup>                        |

B. Coupes en vente sur pied

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| a) Volume tiges               | 20 m <sup>3</sup> (résineux)             |
| b) Volume houppier et taillis | 51 m <sup>3</sup> (feuillus et résineux) |
| Volume total :                | 71 m <sup>3</sup>                        |

## C. Bilan financier – estimatif :

- a) Valeur brute des bois façonnés et non façonnés : 139 710 € HT
- b) Frais d'exploitation
  - En régie : 32 340 € HT
  - A l'entreprise : 8 000 € HT
- c) Débardage : 25 370 € HT
- d) Maîtrise d'œuvre (honoraires) et assistance à la gestion de la main d'œuvre  
7 735 € + 1 617 € = 9 352 € HT

## D. Bilan net prévisionnel : 65 569 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du plan des coupes et du bilan financier prévisionnel ainsi que des explications fournies par M. WALTER Dany, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'état de prévision des coupes, proposées par l'ONF pour l'année 2019.
- Délègue le Maire pour le signer et pour approuver par voie de convention ou de devis sa réalisation dans la limite des crédits ouverts au budget.
- Vote un crédit de 75 062 € HT en dépenses à prévoir au budget primitif de l'exercice 2019.
  - \* article 6554 - participation au SYCOFOSE (régie) : 32 340 €
  - \* article 6241 - transport de biens (débardage) : 25 370 €
  - \* article 61524 - entretien dans bois et forêt (entreprise) : 8 000 €
  - \* article 6226 - honoraires ONF (maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion de la main d'œuvre) : 9 352 €
- Inscrit la recette brute soit 139 710 € HT (coupes façonnées et non façonnées) au budget primitif de l'exercice 2019 chapitre 70 article 7022.
- Inscrit la recette nette soit 920 € HT (coupes en vente sur pied) au budget primitif de l'exercice 2019 chapitre 70 article 7022.
- Charge et autorise le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et de signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

7. Approbation du programme des travaux patrimoniaux année 2019.

A la demande du Maire, M. WALTER Dany, adjoint responsable de la Commission Forestière, présente le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2019 (programme d'actions) et le soumet pour approbation au Conseil Municipal. Le document prévisionnel proposé par les services de l'ONF définit les travaux à réaliser dans la forêt pour un montant de :

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 07.03.2019

Travaux de maintenance - parcellaire :	2 340 € HT
Travaux sylvicoles :	18 250 € HT
Travaux d'infrastructure :	6 770 € HT
Total H.T. :	27 360 € HT
Travaux d'infrastructure subventionnés :	14 300 € HT

Le Conseil Municipal, se référant au plan des coupes 2019 et au bilan net prévisionnel, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les devis des travaux dans son ensemble.

- Vote les crédits en dépenses à prévoir au budget primitif de l'exercice 2019.
- Charge et autorise le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et de signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

8. Travaux de débardage choix de l'entreprise.

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de retenir l'entreprise chargée des travaux de débardage pour l'année 2019. Suite à consultations, il présente le devis de l'entreprise SCHWITZGEBEL de LAMPERTSLOCH.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 07.03.2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise SCHWITZGEBEL de LAMPERTSLOCH pour un montant de 9 986.20 € HT pour les travaux de débardage.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

9. Travaux de façonnage des stères choix de l'entreprise.

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de retenir l'entreprise chargée des travaux de façonnage des stères pour l'année 2019. Suite à consultations, il présente les devis des entreprises HEINRICH de RITTERSHOFFEN, PRESTA'TERRE de OBERHOFFEN SUR MODER SPIELDENNER de ENCHENBERG et SCHWITZGEBEL de LAMPERTSLOCH.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 07.03.2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise SCHWITZGEBEL de LAMPERTSLOCH pour un montant de 7 500 € HT pour les travaux de façonnage des stères.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

10. Remplacement de Mme ESCHMANN Marie dans les différentes commissions et syndicats.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la démission de Mme ESCHMANN Marie et lui soumet la nécessité de prévoir son remplacement dans les différentes commissions et syndicats.

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 07.03.2019

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de nommer M. WALTER Dany, membre de la commission scolaire.
- Décide de nommer M. HERRMANN Pierre, délégué suppléant du SIVU.
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

11. Entretien  
chemin  
forestier.

Transmis à la Sous-  
Préfecture de Haguenau  
Reçu le : 07.03.2019

Le Maire soumet au Conseil Municipal la nécessité de pourvoir à l'entretien du chemin forestier (chemin d'accès au Sultzerkopf).  
Il présente le devis de l'entreprise HERRMANN de SURBOURG.  
(M. HERRMANN Eric étant sorti au moment du vote).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise HERRMANN de SURBOURG pour un montant de 679.32 € TTC pour les travaux d'entretien du chemin forestier (chemin d'accès au Sultzerkopf).
- Charge et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce sens et notamment à signer tous documents y afférents.

\*\*\*\*\*

LU, APPROUVE ET SIGNE PAR TOUS LES MEMBRES PRESENTS